



Quel sont mes droits sur un bien immobilier acheté a deux?

Par **SoundSystem**, le **07/06/2008** à **17:20**

Bonjour,

Mon histoire est assez simple, j'ai décider d'acheter l'appartement dans lequel je vivais seule depuis 4 ans. En même temps j'ai cru que j'avais trouvé l'âme soeur. Avec elle, nous l'avons acheté. Elle n'as jamais habité avec moi et notre relation s'est détérioré. Je me suis retrouver seule, a payer seule l'emprunt que nos avons contracter ensemble. Elle n'a rien verser pour l'acquisition de cette appartement. Maintenant, je souhaite reprendre l'emprunt à mon nom ainsi que mettre l'acte de propriété à mon nom.

Ma question est simple, quel droit a t'elle lorsqu'on va mettre en place la procédure de licitation entre nous?

Merci pour votre réponse.

Cordialement